

☐ Madame

Journées Nationales d'Etudes de l'ANEL

Le Havre, 10, 11 et 12 octobre 2018



BULLETIN DE RESERVATION D'HEBERGEMENT

(merci d'établir un bulletin par participant)

A RETOURNER par e-mail, fax ou courrier AVANT LE 10 SEPTEMBRE 2018 accompagné du règlement, à :

Office de Tourisme de l'agglomération Havraise

A l'attention de Judicaël Chartaux, 186 Boulevard Clémenceau – 76059 LE HAVRE Cedex

2: 02 32 74 04 06 – Fax 02 35 42 38 39 judicael.chartaux@lehavretourisme.com

Merci d'adresser une copie à l'ANEL <u>anel1@wanadoo.fr</u>

☐ Monsieur

Nom	Prénom			
Adresse .				
CP	Ville			
Fonction				
	Mobile E-mail			
correspo	uverez ci-dessous la liste des hébergements partenaires de vot ndant à votre choix. Les tarifs sont indiqués par nuit et comp Date arrivée :Date de départ :	rennent le petit	déjeuner et la	taxe de séjoui
	Hôtels	Single	Double	Twin
	Les gens de la Mer** (Centre-ville) 10 min de marche de l'Hôtel de ville	□ 52,90 €	□ 76,90 €	□ 76,90 €
	Ibis Style*** (Centre-ville) 10 min de marche de l'Hôtel de ville	□ 80,50 €	□ 90,50 €	7
	(Centre-vine) 10 min de marche de l'hôtel de vine		-	□ 90,50 €
	lbis*** (à côté de la gare) 15 min de marche de l'Hôtel de ville	□ 103,00 €	□ 110,50 €	☐ 110,50 €
	lbis***	□ 103,00 € □ 91,00 €	☐ 110,50 € ☐ 100,50€	,

(Voir carte au verso)

Montant du séjour hôtelier : tarif de l'hôtel choisi X nombre de nuits soit un Total de €



Règlement

- ☐ Par chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC
- ☐ Par virement bancaire à réception de la facture (facture adressée par la trésorerie municipale du Havre)

A réception du bulletin de réservation dûment complété, l'Office de Tourisme de l'Agglomération Havraise vous adressera une confirmation de réservation d'hébergement.

Conditions de réservation et d'annulation

Les bulletins de réservation sont à envoyer avant le 10 septembre. Les demandes seront satisfaites dans l'ordre de réception et selon les disponibilités offertes. L'inscription et la réservation hôtelière seront effectives à réception du présent bulletin accompagné du règlement.

Annulation:

Seules les annulations parvenues par courrier, mail ou fax à l'Office de Tourisme à J - 7 permettront le remboursement des séjours hôteliers. Passé ce délai, 100 % du séjour sera encaissé.

Monsieur REMY, Directeur de l'Office de Tourisme de l'Agglomération Havraise

Date et signature du participant